



# L'EChEAU DU BASSIN CAENNAIS

## EDITO

Depuis quelques années, nous ressentons de manière de plus en plus affirmée les conséquences du réchauffement climatique. L'eau, notre domaine, n'est pas épargnée bien au contraire !



Les faibles précipitations hivernales et le printemps actuel plutôt sec nous placent déjà en vigilance sécheresse. S'il ne pleut pas dans les prochaines semaines de manière suffisante, il n'est pas exclu que nous nous retrouvions en alerte sécheresse d'ici peu avec l'ensemble des restrictions associées.

Nos ressources en eau du territoire subissent également la menace des métabolites de pesticides en concentration parfois importante. En l'absence d'unités de traitement sur nos captages, ces résidus des produits phytopharmaceutiques se retrouvent dans l'eau distribuée au consommateur.

Pour ces métabolites, la réglementation s'applique de la même manière que pour les molécules mères (0,1µg/l). C'est le cas aujourd'hui pour de nombreux métabolites issus de substances pourtant interdites depuis de nombreuses années.

Cela nous démontre notre responsabilité collective forte vis-à-vis de la ressource en eau sur le territoire. Si les pratiques passées ont encore des conséquences à ce jour, celles d'aujourd'hui vont sans aucun doute se répercuter dans les années à venir...

Concernant les nitrates, la situation sur nos captages reste en vigilance plus ou moins forte selon les secteurs. La mobilisation autour de notre action Reliquats (cf. ci-après) se poursuit et doit nous donner des éléments de compréhension permettant des améliorations. Je remercie d'ailleurs les agriculteurs volontaires engagés à nos côtés, ainsi que la Chambre d'agriculture qui nous accompagne.

Les actions portées par notre syndicat prennent donc tout leur sens et je ne doute pas que le travail engagé avec la profession agricole nous mènera vers encore plus de mobilisation et d'engagement pour cette eau qui, je le rappelle, fait partie du patrimoine commun de la nation. Il en va de la pérennité de la distribution d'une eau de qualité, répondant aux normes de potabilité en vigueur, aux abonnés et usagers.

Les échanges et les liens sont indispensables pour mener à bien nos missions ; c'est une des ambitions de cette nouvelle lettre qui vous permet de suivre la mise en œuvre des programmes d'actions. Elle paraîtra régulièrement et vous sera adressée par voie électronique.

Le Président d'Eau du Bassin Caennais  
Nicolas JOYAU

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023

## AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE (AAC) ?

Une AAC désigne la **zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente à un moment le captage**. Cette zone est délimitée afin de **lutter contre les pollutions diffuses** risquant d'impacter la qualité de l'eau du captage.

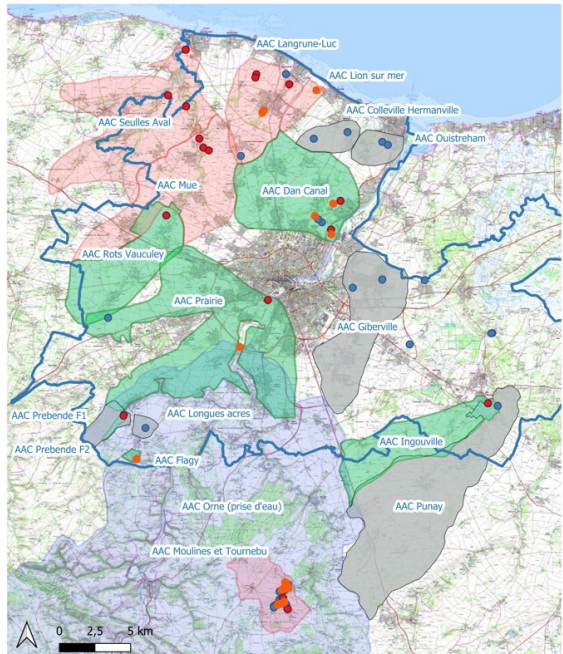
Pour les captages prioritaires ou sensibles (définis par l'Etat), les syndicats doivent mettre en place un plan d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses.

Ce programme d'actions est ensuite **mis en œuvre sur une base volontaire par les agriculteurs** et peut être financé. Le préfet peut le rendre obligatoire si les résultats attendus ne sont pas obtenus.

Sur notre territoire, à ce jour **8 programmes d'actions sont lancés** et concernent environ 1350 agriculteurs. Nos agents sont déjà en contact avec nombre d'entre eux pour faire évoluer les pratiques en faveur de la ressource.



## Captages et Aires d'Alimentation de Captages d'Eau du bassin caennais



Classement des captages

- Captage prioritaire
- Captage sensible

● /

□ Délimitation d'Eau du bassin caennais

Problématiques des AAC

- Pesticides
- Nitrates
- Nitrates et pesticides

Date de la dernière mise à jour :  
décembre 2022

POUR TOUTES QUESTIONS, VOS CONTACTS :

Gwennaëlle AMAND : 02 14 37 26 13  
g.amand@caenlamer.fr



Samuel DUFRESNE : 02 14 37 26 11  
s.dufresne@caenlamer.fr



# EN BREF ...

## AU FIL DES PROGRAMMES D'ACTIONS

Cette année 2023 est marquée par la mise en œuvre de deux nouveaux programmes depuis janvier, ceux des Aires d'Alimentations des Captages (AAC) d'Evrecy et d'Ingouville. Une communication de présentation de ces programmes a été déployée sur les territoires et plusieurs agriculteurs ont été contactés/rencontrés pour échanger sur le sujet.

Concernant l'AAC de Rots, le programme d'actions *Nitrates* en place depuis début 2022 **va être étendu à la problématique Phytosanitaires** afin de prendre en compte la sensibilité du captage après la détection de plusieurs métabolites en concentration importante.

La démarche d'animation va démarrer par une réunion d'information sur **l'AAC de Langrune-sur-mer en septembre**. Tous les agriculteurs du territoire seront conviés à cette réunion. Nous vous espérons nombreux à venir échanger et construire avec nous. Le futur programme d'actions.



### Délimitation de l'AAC de Langrune sur mer



## A VOS AGENDAS



**Les 9 et 10 septembre 2023** – Nouvelle édition de **Vachement Caen au centre ville** de Caen, sur la Presqu'île

**Le 7 novembre 2023** – 3ème édition des Rencontres des Grandes Cultures BIO

## REPÈRES



Choisissez les couverts adaptés à vos successions culturales grâce à cet outil : [Choix des couverts](https://arvalis-infos.fr/choix-des-couvertures) ([arvalis-infos.fr](https://arvalis-infos.fr/))

Les plantes bio indicatrices dans vos prairies : [Les plantes bio-indicatrices vous renseignent sur l'état de vos prairies](https://www.web-agri.fr/) ([web-agri.fr](https://www.web-agri.fr/))

Une culture étouffante et nettoyante dans la rotation : [Introduire une culture étouffante et nettoyante dans la rotation](https://www.ecophytobio.fr/) | [Ecophytobio](https://www.ecophytobio.fr/)

## POUR TOUTES QUESTIONS, VOS CONTACTS :

Gwennaëlle AMAND : 02 14 37 26 13  
[g.amand@caenlamer.fr](mailto:g.amand@caenlamer.fr)



Samuel DUFRESNE : 02 14 37 26 11  
[s.dufresne@caenlamer.fr](mailto:s.dufresne@caenlamer.fr)



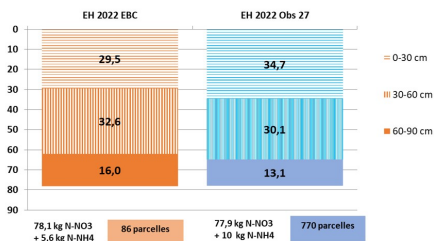
# LE PROGRAMME RELIQUATS D'AZOTE : KÉZAKO ?

## DANS LE DÉTAIL

Si les nitrates représentent la principale source d'azote nécessaire aux cultures, ils sont aussi très mobiles dans le sol et peuvent représenter **un risque pour la qualité des eaux souterraines. Un réseau d'observation des reliquats azotés a donc été mis en place** dès l'automne 2022.

Concrètement, on mesure les reliquats à 2 périodes : le reliquat entrée hiver (REH) et le reliquat sortie hiver (RSH). Le REH se réalise courant novembre. Il permet de connaître la quantité d'azote présente avant la période de drainage. Le RSH s'effectue fin janvier et dépend de la couverture du sol, de la minéralisation et du lessivage pendant l'hiver (liée à la pluviométrie).

### REH moyen novembre 2022 EBC / Obs EURE en limon Profond (90 cm)



L'interprétation des données par notre prestataire, la Chambre régionale d'agriculture, doit nous permettre de mieux comprendre les transferts de l'azote vers les nappes et de cibler des successions culturales favorables à la préservation de la ressource.

L'agriculteur **volontaire**, quant à lui, signe un **contrat d'engagement** autorisant les prélèvements sur 3 ans. Les **coûts sont intégralement pris en charge par le Syndicat d'eau**, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. Les données recueillies sont **anonymisées**. Chaque exploitant reçoit personnellement ses résultats. Chaque année une **restitution plénière** avec interprétation est organisée (tout en conservant l'anonymat).

Actuellement, nous avons déjà **près de 50 exploitants mobilisés à nos côtés**. Afin d'étoffer les données, nous recherchons d'autres **volontaires (avant fin août)** !

“

« J'ai souhaité rejoindre le réseau car il permet d'une part de respecter les contraintes réglementaires, et aussi de voir concrètement qu'elle est l'incidence de mes pratiques sur les reliquats d'azote. Le but étant pour moi de voir s'il y avait des pratiques à proscrire, pour en privilégier d'autres afin de préserver la qualité de la ressource en eau. »



**Stéphane LANCE,**  
Agriculteur à Biéville-Beuville

”

“

« La mise en place d'un réseau de parcelles observatoire des reliquats à l'entrée et à la sortie de l'hiver permet de créer une dynamique de territoire associant les agriculteurs et leurs prescripteurs aux côtés de la collectivité soucieuse de distribuer une eau de qualité. »



**Odile TAUVEL,**  
Ingénieure Fertilisation Qualité des eaux  
Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

”

“

« La mobilisation des exploitants des territoires dans les programmes d'actions que nous avons construits est essentielle pour atteindre nos objectifs. Je me félicite de cette mobilisation et ne doute pas de son élargissement. C'est ensemble que tout ceci prendra sens au fil des mois et des années. »



**Claude FOUCHER,**  
Vice-Président d'EBC

”

POUR TOUTES QUESTIONS, VOS CONTACTS :

Gwenaelle AMAND : 02 14 37 26 13  
g.amand@caenlamer.fr



Samuel DUFRESNE : 02 14 37 26 11  
s.dufresne@caenlamer.fr



# PETITE HISTOIRE DES NITRATES

## Les nitrates tiennent une place importante

dans le cycle naturel de l'azote qui concerne toutes les plantes et les animaux. Mais aujourd'hui, les écosystèmes ne parviennent plus à éliminer l'apport excessif lié aux activités humaines : rejets urbains, industriels et agricoles.

L'azote (N) représente un élément nutritif essentiel à la croissance des plantes et est apporté aux cultures sous forme d'engrais minéraux synthétiques ou organiques.

Le nitrate en lui-même n'est pas toxique. Au-delà d'une certaine concentration (50mg/L) et avec la transformation des nitrates en nitrites dans le corps il peut y avoir un impact négatif sur la santé. Pour l'environnement ce sont, entre autres, les nitrates et l'ensemble de ses dérivés qui causent des phénomènes d'eutrophication ou encore d'algues vertes.

Les nitrates figurent parmi les polluants les plus problématiques des eaux souterraines. Même si la situation s'améliore depuis la moitié des années 2000 sur près de la moitié de la France un quart du territoire est sujet à une hausse des concentrations en nitrates.

Les plans d'action « nitrates » ont conduit à de nombreuses modifications dans les modes de production agricoles français. L'ensemble de ces initiatives a permis de réduire la quantité appliquée d'engrais minéraux.

Mais deux décennies après la mise en place de cette directive européenne, préserver et améliorer la qualité de l'eau reste l'un des défis majeurs en France, certaines nappes présentant toujours des teneurs trop importantes en nitrates.

## Quelques dates

|      |                                                                                                                        |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1984 | <b>Création en France du CORPEN</b> (Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates) |
| 1991 | <b>Directive européenne dite Nitrates</b>                                                                              |
| 2024 | <b>Mise en application du 7ème PAR</b> (Plan d'actions renforcé)                                                       |

## DANS LE RÉTRO ...

Si l'eau coule de source quand on ouvre le robinet, c'est bien grâce au travail continu et discret d'agents des services d'eau. Cette eau captée, traitée, distribuée est aussi le résultat de diverses évolutions historiques.

Sur Caen, un tiers de l'eau distribuée provient de forages situés sous nos yeux quand nous descendons le viaduc de la Cavée. Il s'agit des forages dits « de prairie 1 ». Créés à la suite de recherches d'eau menées par la Société Eau Assainissement (ex-SOGEA), le géologue et doyen de la faculté de Caen, Alexandre Bigot confirme l'utilisation et le potentiel de ces ouvrages qui seront autorisés à l'exploitation en 1939. Depuis lors, ces ouvrages captent la nappe bicouche des alluvions anciennes (appelée localement la nappe des graviers) et des calcaires bajociens. En 2023, des travaux de réfections et de protection ont été réalisés pour améliorer l'exploitation de ce site bientôt centenaire.

